

REGLEMENT JEU "INSTANT GAGNANT PAQUES 2019"

10 BACIBIOTIC A GAGNER

Article 1 : La société Direct Plantes SAS, organise un grand Jeu Instant Gagnant, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé «Instant Gagnant de Pâques !».

Article 2 : Le Jeu est accessible sur réseau Internet depuis le site <http://www.dplantes.com>. La participation au Jeu est ouverte du samedi 20 avril 2019, 8h00, et ce jusqu'au vendredi 26 avril 2019 23h50 heure française métropolitaine.

Article 3 : Pour jouer et participer à l'instant gagnant, il suffit de :

- Posséder une adresse électronique valide à la date de participation au Jeu
- Se connecter via le pop-up du jeu avant la date de limite de participation.
- S'enregistrer en remplissant les champs obligatoires sur le formulaire d'inscription.
- De participer à l'instant gagnant en cliquant sur le bouton « je participe !»
- Parrainer des amis permet de participer au jeu une seconde fois.

Article 4 : Il est admis une seule participation par personne et par foyer (même nom et même prénom, même adresse postale, même adresse électronique).

Article 5 : La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'un accès Internet et d'une adresse électronique. Sont exclues les personnes ayant participé à l'organisation du Jeu.

Article 6 : Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription annotés « mentions obligatoires ». Les formulaires incomplets ou contenant des indications d'identités ou adresses fausses, erronées, inexacts, entraîneront la nullité de la participation. Seules les participations par voie d'Internet sont acceptées.

Article 7 : Les lots seront envoyés aux gagnants à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

Article 8 : Dix (10) gagnants seront désignés. Les lots sont les suivants : 10 Bacibiotic. Valeur totale des lots : 242,50 euros. Un lot pour un gagnant est composé d'une boîte de Bacibiotic.

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Jeu n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

Article 9 : Tout gagnant d'un lot sera averti, personnellement, des modalités auxquelles il devra se conformer pour bénéficier de la remise de son prix, par courrier électronique à l'adresse qu'il a mentionnée lors de son inscription.

Les participants sont seuls responsables d'un éventuel changement d'adresse les concernant, d'une erreur dans la saisie de leur adresse sur le formulaire de participation, ou de leur absence ou indisponibilité lors de la livraison du courrier ou du lot. Dans ces cas, le gagnant perd le bénéfice de son lot sans que la responsabilité du Laboratoire D.Plantes ne puisse être engagée. Le Laboratoire D.Plantes n'assume aucune responsabilité quant aux délais d'acheminement du courrier.

Le Laboratoire D.Plantes se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui

concerne la validité des informations données lors de la participation au Jeu, avant attribution définitive du lot.

Article 10 : Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.
Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés (que ce soit à titre gracieux ou payant) à un tiers.

Article 11 : Toute tentative par un participant ou par toute personne d'endommager volontairement un site Internet constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale, et le Laboratoire D.Plantes se réserve le droit de poursuivre tout agissement de cette nature.

Article 12 : Le Laboratoire D.Plantes se réserve le droit d'interrompre ou de modifier les articles du présent règlement, et notamment les règles du Jeu sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

Il ne sera répondu à aucune autre demande de renseignement (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, ainsi que la liste des gagnants.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement sera tranché souverainement par le Laboratoire D.Plantes dont les décisions sont sans appel.

Article 13 : Sur simple demande au Laboratoire D.Plantes, le présent règlement sera envoyé gratuitement.

Article 14 : Le Laboratoire D.Plantes se réserve les droits d'utiliser les informations recueillies via les formulaires de participation pour ses propres services.
Egalement, du seul fait de leur participation, les participants autorisent le Laboratoire D.Plantes à diffuser leurs noms, prénoms et villes afin d'annoncer les résultats du Jeu sur tous les supports, ainsi que pour toute autre utilisation que Le Laboratoire D.Plantes jugera nécessaire, et notamment à des fins publicitaires ou commerciales sur tous supports, et ce sans ouvrir aucun droit ou contrepartie financière à leur profit.

Article 15 : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique des données les concernant et bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification de ces données nominatives.

Ils peuvent également demander par simple lettre que leurs coordonnées soient radiées de la liste des participants et/ou qu'elles ne soient plus communiquées à des tiers, à l'adresse suivante Laboratoire D.Plantes - BP158 - 26200 Montélimar cedex

Article 16 : La participation au Jeu implique l'acceptation totale du présent règlement.
La connexion au site du Jeu implique également la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

En conséquence, Le Laboratoire D.Plantes ne saurait être tenu responsable en aucune

circonstance, sans que cette limite soit limitative :

- De la transmission, réception et/ou du traitement de toute donnée et/ou information sur Internet par tout tiers participant au Jeu,
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement du Jeu proposé sur le site,
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée,
- Des problèmes d'acheminement,
- De dysfonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la participation au Jeu ou ayant endommagé le système informatique d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Le Laboratoire D.Plantes pourra être amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger ou le reporter, sans engager sa responsabilité, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.